

**LA RÈGLE CHANGE
LE 15 SEPTEMBRE 2018**



**LE PIED SUR LES LIGNES
NE SERA PLUS TOLÉRÉ**

Cette modification n'est pas faite pour rien, cela fait partie des conditions pour notre participation aux Jeux Olympiques.

La Commission Nationale des Arbitres vous invite à vous préparer à cet événement.

Vous disposez de 7,50 mètres de zone d'élan. Vous disposez de la zone de validité du lancement du but (en jaune) 5 mètres, du rectangle ajouté (en orange) 2 mètres et de la zone de fond (en vert) 0,50 mètre.

Cette zone d'élan de 7,50 mètres est valable pour les Seniors, les Féminines et les Vétérans.

